

## Via Guisane - réunion de concertation La Salle les Alpes, le 14 mars 2019

### - Compte-Rendu -

#### Déroulé

- Mot d'accueil de Gilles Perli, maire de La Salle les Alpes
- Présentation de la démarche de concertation
- Présentation du projet dans sa globalité
- Travaux par table (thèmes : Partager la voie, réglementer les usages, assurer la sécurité ; tracé du projet à La Salle les Alpes)

#### Mot d'accueil

Gilles Perli ouvre la séance en remerciant les participants, habitants et élus de la vallée et de Briançon, de leur présence et invitant au dialogue sur le projet de « Via Guisane » et le tracé proposé.

#### Présentation de la démarche de concertation

Mme Sylvie Dao-Lena, Présidente du SIVM de Serre-Chevalier, revient sur l'historique du projet (enquête publique en 2014 qui avait soulevé des inquiétudes) et affirme la volonté du SIVM et de la ville de Briançon de construire le projet sur de nouvelles bases, en concertation avec les habitants. Elle précise que le projet doit être réfléchi collectivement pour répondre aux besoins des promeneurs, comme des personnes qui souhaitent l'utiliser pour aller au travail ou dans les commerces. Le statut de **voie verte**, très contraignant, est abandonné au profit d'une **voie douce permettant de mieux de concilier les usages** des piétons et cyclistes avec ceux des agriculteurs et riverains. Le tracé a été retravaillé, des variantes sont proposées et la concertation doit permettre de choisir celle qui correspond le mieux aux attentes. Une partie de la réunion de Saint-Chaffrey était dédié à la compatibilité du projet avec les activités agricoles mais peu d'agriculteurs ont pu se déplacer. Madame Dao-Lena précise que la concertation avec ces derniers pourra se poursuivre notamment lors du temps par table de la réunion du jour ou des suivantes. Elle appelle à une réunion constructive notamment sur **le thème du jour, le partage de la voie, la réglementation et la sécurisation des usages**.

David Prothais d'Eclectic Experience présente l'ordre du jour et les règles du jeu. Il apporte quelques compléments sur l'historique du projet et les modalités de concertation : **4 réunions publiques** seront organisées, un **site internet** recueille les avis du public à l'aide d'un **questionnaire**.

La concertation s'articule autour de 4 séries de questions :

- Qui empruntera la voie ? Pour y faire quoi : se promener, accéder aux commerces... ? Comment : à pied, à vélo... ?
- Quel tracé retenir, afin de répondre aux attentes des usagers tout en minimisant les impacts sur la faune, la flore, le paysage, ainsi que le coût du projet ?
- Comment concilier les différents usages (promenade, usages agricoles, riverains, économiques, sportifs...) ? Quelle réglementation envisager ?

- Quel patrimoine valoriser ? Quels équipements proposer ? Comment relier la Via Guisane aux autres cheminements existants ? Avec quelle signalétique ?

A l'issue de la concertation, les élus du SIVM et de Briançon affineront le projet au regard des enseignements de la phase de dialogue avec le public. Une enquête publique sera lancée, probablement à l'automne 2019.

## Présentation du projet dans sa globalité

David Prothais précise les objectifs et caractéristiques du projet (voir supports de présentation pp. 13-15).

Aurélien Rateau décrit le tracé et ses alternatives (voir supports pp. 16-27). Il s'agit à ce stade de tracés de principe. Ils ne décrivent pas dans le détail les emprises qui pourraient être celles de la Via Guisane. Les tracés détaillés seront définis ultérieurement à la concertation en intégrant les réflexions émises à lors de cette dernière.

Laëtita Vandeportal, du bureau d'étude Atelier azimuts, présente différents exemples d'aménagements, en forêt, en bord de Guisane ou en milieu urbain (voir supports pp. 28-29).

Le public fait part de plusieurs réactions.

Un résident dans la vallée, membre du vélo club de Serre-Chevalier, estime que le projet, dont de nombreux homologues voient le jour actuellement en France, permettra à tous de faire du sport, ce qui est une excellente idée. Mais, il demande que **les propriétaires soient respectés et concertés dans le cadre de la définition des tracés définitifs**. A ce titre, il demande à quel moment ces derniers seront établis et les parcelles concernées par le projet connues. David Prothais précise le calendrier du projet. Des observations sur les tracés peuvent dès à présent être formulées dans le cadre de la concertation. **Le tracé définitif devrait être retenu par les élus avant l'été**. L'enquête publique sera un autre temps pour que les propriétaires, riverains puissent s'exprimer. Si la déclaration d'utilité publique est prononcée, un processus réglementaire aura lieu en 2020 pour informer et négocier avec les propriétaires en vue des expropriations. La SIVM et la ville de Briançon souhaitent en effet acquérir les emprises de la voie pour normaliser la situation et aménager et entretenir la voie douce dans de bonnes conditions.

Une résidente secondaire dans la vallée estime que beaucoup de ses habitants souhaitent pouvoir se promener à pied, notamment avec poussette ou une canne pour les personnes âgées. Elle demande **comment la voie desservira les infrastructures en projet**, à savoir le projet de golf à Monétier dont l'emprise semble être traversée par une des alternatives du tracé et le projet des iscles à la Salle (1000 à 1500 logements). Elle rappelle que la voie douce doit **permettre d'accéder à ces équipements sans prendre sa voiture**, faute de quoi il n'atteindra pas l'un de ses objectifs. M. Perli, Maire de La Salle Les Alpes, précise que le projet des iscles se développera sur la rive de la Guisane opposée à celle où passera la voie douce et qu'une passerelle est prévue pour relier cette nouvelle zone à l'ensemble des infrastructures situées sur l'autre rive. M. Martin, adjoint au maire du Monétier-les-Bains, rappelle que la réflexion quant au projet de golf porte aujourd'hui sur sa faisabilité-même par rapport à son impact environnemental potentiel, bien en amont donc d'une définition précise des espaces occupés. Il estime qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre **le cheminement et le golf**, si ce dernier devait se confirmer. Le golf pourrait en effet être situé de part et d'autre de la voie douce.

Un représentant de l'association NMS fait part de son sentiment d'un projet modifié à la marge depuis 2014. Il salue la volonté de concertation mais regrette les propos d'une élue lors de la première réunion publique estimant que le projet se ferait de toutes manières. Il juge que ce projet conduira à une dépense considérable alors qu'il lui apparaît irréaliste de **faire cohabiter sur une même voie piétons, vélos de course, VTT, vélos à assistance électrique et engin agricole**. Il juge plus judicieux d'aménager une voie cyclable doublant la départementale d'une part et des cheminements piétons d'autre part. David Prothais rappelle

les évolutions du projet actuel par rapport au projet de 2014, changement de statut juridique, baisse du coût, passages potentiels dans les centres-stations. Mme Dao-Lena, Présidente du SIVM, précise que **la Via Guisane n'a pas vocation à accueillir des vélos de route**, son revêtement n'étant pas adapté à cette pratique. Elle appelle de ses vœux la réalisation par le Département d'une piste cyclable doublant la route départementale adaptée aux vélos de route. Les VTT pourront quant à eux être amenés à utiliser la Via Guisane pour relier les différents sentiers qu'ils empruntent. **L'aménagement et la réglementation devront être pensés de façon à favoriser le co-usage de la voie**, ralentir les vélos et assurer la sécurité des piétons.

Une résidente de La Salle les Alpes demande comment pourront cohabiter sur la Via Guisane notamment des vélos et des **trottinettes électriques** avec des poussettes et des personnes âgées. Elle demande si **une étude** a été réalisée pour savoir si les habitants privilégiaient une piste cyclable ou une voie piétonne. Mme Dao-Lena, présidente du SIVM, indique que la voie douce est une demande récurrente des habitants de la vallée. Le partage de la Via Guisane entre plusieurs pratiques est **un enjeu important qui doit réunir les habitants de la vallée** pour trouver la solution qui convienne au maximum de personnes. La nature du revêtement qui peut favoriser ou non certains usages doit ainsi être débattu de même que la possibilité sur certaines sections de séparer piétons et vélos. Elle juge nécessaire la mise en place d'un **comité d'usagers** qui se réunira régulièrement pour faire évoluer le cas échéant les aménagements et la réglementation en fonction des besoins constatés. Elle rappelle que sur les autres voies douces françaises, le partage de l'espace se fait relativement bien. M. Martin, adjoint au maire du Monétier-les-Bains, rappelle que le projet répond, dans sa version de 2014 comme dans l'actuelle, à un objectif de **limiter l'anarchie** qui règne aujourd'hui sur les cheminements où de fortes fréquentations dégradent des chemins privés ainsi que les parcelles les bordant. Le projet de Via Guisane doit conduire à ce que ces **cheminements empruntés par le public soient aménagés et entretenus par la collectivité**. Aurélien Rateau rappelle que, dans le cadre de ce projet, le bureau d'étude échange avec d'autres collectivités gestionnaires de voies douces et les associations les regroupant. Au niveau des conflits d'usages, il est relevé des difficultés particulières le long des voies navigables qui font cohabiter des usages très hétéroclites (pêche, vélos, piétons, canoës, navigation commerciale) et sur les voies où se mêlent un **usage cycliste tourné vers la performance et des pratiques piétonnes ou cyclistes de loisir**. Aurélien Rateau précise enfin que toutes les collectivités gestionnaires de voies douces sont extrêmement attentives au développement de la mobilité électrique sous toutes ses formes et que les échanges avec ces dernières permettront d'accompagner le SIVM et le comité d'usagers dans la définition d'un aménagement et d'une réglementation adaptés et son évolution.

Une habitante de Guibertès relève **qu'un des tracés alternatifs évite le village des Guibertès**. Si le développement des hameaux est recherché à travers le projet de Via Guisane, elle estime que les tracés passant par les Guibertès doivent être favorisés. Aurélien Rateau précise que le tracé préférentiel traverse le centre du village et le tracé alternatif passe au nord avec néanmoins, parmi les possibilités, une possibilité de rejoindre le bord de la Guisane en traversant le village du nord au sud.

Le président de l'association des commerçants de Serre-Chevalier estime que le projet est une bonne chose et demande **que la Via Guisane soit interconnectée avec les zones commerçantes** et qu'une signalétique adaptée mentionne ces dernières.

Un résident secondaire, VTTiste régulier, reconnaît que les ornières qui se forment dans les chemins incitent les usagers à les contourner et ce – faisant à élargir le chemin et à dégrader les propriétés autour. Fréquentant régulièrement **la voie douce « La Loire à vélo »**, il indique que les différents usages ont trouvé leur place et qu'il n'y a pas de conflit d'usages. Il juge pertinent le projet de Via Guisane

Un habitant, membre de « Courir en Briançonnais », fait part de son soutien à l'égard du projet. Il estime que les **usages vont se réguler** rapidement et notamment que les VTTistes qui souhaitent rouler vite

abandonneront rapidement cet itinéraire. Il appelle de ses vœux un damage hivernal de la Via Guisane, notamment pour favoriser la pratique du fatbike, et une connexion avec les autres sentiers et notamment les parcours de trail. Mme Dao-Lena répond que la Via Guisane sera damée partout où cela est possible pour un usage hors ski de fond. Elle précise qu'elle travaille avec les autres élus de la communauté de communes du Briançonnais sur les interconnexions avec les autres cheminements, notamment la voie douce de la Clarée, ainsi qu'à des aménagements et une signalétique harmonisés.

Une habitante de Briançon estime que le partage de l'espace entre piétons et vélos se fait relativement bien aujourd'hui sur les chemins de sa ville. Elle juge par ailleurs que la vallée comporte de nombreuses opportunités pour les sportifs et que **les gens qui aiment simplement se promener** dont elle fait partie seront contents de pouvoir profiter de la voie douce.

David Prothais présente une première analyse des 250 premiers questionnaires remplis sur le site internet de la concertation ((voir supports de présentation pp. 32-37).

En préalable au travail par table, Aurélien Rateau présente les propositions qui sont faites par les élus du SIVM et de Briançon pour faciliter le partage de l'espace et réglementer les usages de la Via Guisane. Le règlement de circulation fixera le cadre des usages de la voie. Un comité d'usagers pourrait faire des propositions aux élus, notamment en matière de réglementation, signalétique, aménagement et entretien, pour favoriser le bon fonctionnement de la voie. Enfin, des réunions régulières avec les clubs et loueurs de matériel pourraient permettre d'établir un code de bonne conduite notamment à destination des adhérents et clients de ces derniers.

## Travaux par table

Voir les grilles d'observation en annexe.

Aurélien Rateau (animateur de la concertation) rapporte les échanges de la première table dédiée au sujet du tracé à La Salle les Alpes

Selon les participants au travail par table, **la voie sera majoritairement utilisée pour les promenades et les déplacements du quotidien** (courses notamment). L'usage de la Via Guisane pour se rendre aux travail apparait moins important.

Au niveau de Villeneuve, **dans leur grande majorité, les participants au travail par table considèrent positivement le tracé alternatif**. Il dessert en effet selon eux davantage les commerces et activités, est moins cher dans la mesure où il réutilise des voiries existantes, plus praticable parce que comportant moins de dénivelé.

**Une personne soutient néanmoins le tracé préférentiel** dans la mesure où il permettrait de régulariser une fréquentation existante sur des chemins privés, ce qui constitue l'un des objectifs du projet. Cette personne demande ce qu'il adviendra de ce chemin et de sa fréquentation si le tracé par le centre de Villeneuve (alternatif) était retenu. Y-aura-t-il une interdiction de passage, une forte incitation via la signalétique, etc. ?

Pour les participants, **le cheminement doit être commun aux différents usages sauf au niveau des difficultés** comme les fortes pentes où, autant que possible, il faudrait différencier les espaces dédiés aux différents usages. Cela pourrait également être le cas quand la piste est large. Des équipements comme des chicanes pourraient permettre de limiter la vitesse dans les secteurs à risque. De la signalisation au sol pourrait annoncer les fortes pentes, les croisements avec les voiries... Des signalisations pourraient rappeler les règles de priorité (piéton, vélo, engins motorisés) et appeler à modérer sa vitesse à l'approche des pentes.

Au niveau du patrimoine, il apparait important de signaler les points de vue, les villes, les monuments et de proposer quelques tables d'orientation.

Une habitante (animateur de la concertation) rapporte les échanges de la seconde table dédiée au sujet du partage de l'espace et de la réglementation.

Selon les participants, **le chemin est aujourd'hui fréquenté par des promeneurs, des coureurs et des VTTistes jugés souvent trop rapides**. La nature du revêtement sera déterminante pour favoriser ou empêcher certains usages. Par ailleurs, les chiens sont nombreux et leurs déjections nuisent à la qualité des moments passés par les promeneurs. La question de rendre obligatoire le ramassage des déjections a été abordée de même que l'équipement du cheminement en distributeurs de sachets. Il a enfin été question des éventuelles dégradations que les fers des chevaux pourraient causer à la voie douce, ce qui doit conditionner l'autorisation ou non de cette pratique.

**Le tracé passant par le pied Bez est jugé mal adapté** par les participants dans la mesure où il demande de grimper et descendre des fortes pentes.

La signalétique devra s'adresser notamment aux étrangers et donc être écrite en français mais aussi en anglais, voire en italien.

Concernant les aménagements, les participants se sont interrogés sur la compatibilité des chicane dédiées au ralentissement notamment des vélos, avec les remorques tirées par certains de ces derniers.

David Prothais clôture la réunion et invite les participants à consulter le site internet et à venir à la prochaine réunion à Briançon le 4 avril.

## Via Guisane – Atelier de concertation – Grille de recueil d’observations

Objet de l’atelier : **discussion autour du tracé**

Commune concernée : La Salle les Alpes

Nom du rapporteur : Aurélien Rateau

Nombre de participants à la table : 12 Date : 14 mars 2019

L’objet de cet atelier est de discuter le tracé du projet au sein d’une des communes de la vallée, entre Monêtier et Briançon.

La discussion peut être structurée autour de 4 grandes questions. Le facilitateur va lire la première, proposer un tour de table (au moins pour la première) afin que chacun des participants puisse y répondre, puis passer à la suivante, jusqu’à la quatrième.

### **1. D’après vous, qui empruntera la voie ? Pour y faire quoi : se promener, accéder aux commerces... ? Comment : à pied, à vélo... ?**

D’après les participants au travail par table, la voie sera prioritairement utilisée pour se promener et accéder aux commerces et équipements et de façon plus minime pour aller au travail.

### **2. D’après vous, quels sont les avantages et les inconvénients des différentes options de tracé ? Lequel faudrait-il privilégier, afin de répondre aux attentes des usagers tout en minimisant les impacts sur la faune, la flore, le paysage, ainsi que le coût du projet ?**

Au niveau de la commune de la Salle, le tracé alternatif est jugé plus favorable par les participants parce qu’il dessert les commerces et les activités de Villeneuve, parce qu’il est plus économe en ressources financières (utilisation de voiries existantes), parce qu’il propose un dénivelé plus faible, parce qu’il fait un lien notamment entre Pré-long et l’Aravet.

Néanmoins une personne fait part de sa préférence pour l’autre tracé passant par le pied du Bez dans la mesure où il permettrait de régulariser une fréquentation existante sur des chemins privés, ce qui constitue l’un des objectifs du projet. Cette personne demande ce qu’il adviendra de ce chemin et de sa fréquentation si le tracé par le centre de Villeneuve (alternatif) était retenu. Y-aura-t-il une interdiction de passage, une forte incitation via la signalétique, etc. ?

### **3. Comment concilier les différents usages (promenade, usages agricoles, riverains, économiques, sportifs...) ? Quels aménagements faudrait-il prévoir ? Quelle réglementation envisager ?**

Pour les participants, le cheminement doit être commun aux différents usages sauf au niveau des difficultés comme les fortes pentes où, autant que possible, il faudrait différencier les espaces dédiées aux différents usages. Cela pourrait également être le cas quand la piste est large. Des équipements comme des chicanes pourraient permettre de limiter la vitesse dans les secteurs à risque. De la signalisation au sol pourrait annoncer les fortes pentes, les croisements avec les voiries... Des signalisations pourraient rappeler les règles de priorité (piéton, vélo, engins motorisés) et appeler à modérer sa vitesse à l’approche des pentes.



**4. Quel patrimoine (naturel, bâti, paysager, activités...) valoriser ? Quels équipements proposer pour le confort des usagers ? Comment relier la Via Guisane aux autres cheminements existants ? Avec quelle signalétique ?**

Au niveau du patrimoine, il apparaît important de signaler les points de vue, les villes, les monuments et de proposer quelques tables d'orientation.



## Via Guisane – Atelier de concertation – Grille de recueil d’observations

Objet de l’atelier : **Partage de la voie et réglementation**

Nom du rapporteur : Nicole Faure

Nombre de participants à la table : 6      Date : 14 mars 2019

L’objet de cet atelier est de discuter de l’usage de la Via Guisane par des pratiques sportives et de promenades différentes (vélo, marche, poussettes etc). Il vise à proposer des solutions en matière d’aménagement, de réglementation et de gouvernance qui permettront un partage de la voie sécurisant et confortable pour chacun.

### **1. Les chemins qu’emprunterait la Via Guisane sont déjà fréquentés actuellement. Comment se partage l’usage de la voie ? Entre quelles pratiques ? Y-a-t-il des difficultés ?**

Coueurs – promeneurs  
VTTistes trop rapides  
Promenades de chiens (problème des déjections)  
Beaucoup de crottes

Le problème avec les VTTistes est l’étroitesse du chemin mais l’étroitesse peut aussi forcer à ralentir. Il peut y avoir des chicanes.

Pas de chevaux qui risquent d’abimer le sol (et déjections) et qui peuvent être dangereux quand ils ont peur.

Les gens qui veulent aller vite passeront par un autre chemin. Il faudra quand même ralentir les VTTistes qui viennent de manière occasionnelle.

### **2. A terme, la Via Guisane va-t-elle, selon vous, faire évoluer les pratiques et les conditions du partage de la voie ? Entre quels modes de déplacements ? En quels endroits particuliers ? Un des tracés proposés vous semble-t-il offrir des conditions plus favorables ?**

Il y aura plus de monde. Des vélos et des piétons.

Il faudrait éviter les passages à forte déclivité.

### **3. Comment et qui peut intervenir et décider des modalités de partage de l’espace (règlements, comités d’usagers, charte des bonnes pratiques) ?**

Les trois modalités doivent travailler ensemble et évoluer en fonction des usages et problèmes rencontrés.



**4. D'après vous, quelles modalités d'aménagement de la voie pourraient permettre de favoriser le partage de l'espace ? Quels éléments de signalisation vous sembleraient adaptés ?**

- obstacles physiques
- chicanes (mais cela risque de poser problème aux vélos qui tirent des charrettes d'enfants)
- charte
- signalétique en français et en anglais

**5. D'après vous, quelle réglementation faut-il envisager pour concilier les différents usages ?**

Est-on obligé de réglementer ? Les gens ne peuvent-ils pas communiquer ?

Réglementation communale coordonnée entre les 4 communes.

Limiter la vitesse des vélos avec des panneaux (voie douce, vitesse adaptée)

Les usages se réguleront aussi de façon autonome.